

SYNODE DU 1^{er} JUIN 2022

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPUTES ET SUPPLEANTS

M. Christophe Allemann, député ministre, paroisse de Val-de-Ruz
M. Marc Rufener, député laïc, paroisse du Val-de-Travers
Mme Stéphanie Wurz, députée ministre, paroisse des Hautes Joux
Mme Marianne Chappuis, suppléante ministre, paroisse de Neuchâtel
Mme Isabelle Hervé-Lozeron, suppléante ministre, paroisse de Val-de-Ruz.

B. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

M. Pierre-Laurent Denis, député laïc, à la Commission d'examen de la gestion
Mme Dominique Jan Chabloz, députée laïque, à la Commission d'examen de la gestion
Mme Catherine Bosshard, députée laïque, à la Commission d'examen de la gestion.

Il n'y a pas d'élections complémentaires au Synode missionnaire ni au Conseil synodal.

C. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

a) Rapport n° 1 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2021

RESOLUTION 190-A

Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2021 et en donne décharge au Conseil synodal.

b) Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2021

RESOLUTION 190-B

Le Synode valide le Rapport d'activité 2021.

c) Rapport n°3 du Conseil synodal : Projection EREN2023

RESOLUTION 190-C

Le Synode valide la visée présentée dans le rapport comme mode global d'avancement du processus.

d) Rapport n°4 du Conseil synodal : Modification dans le Règlement général de l'EREN : Destitution d'un membre de l'exécutif cantonal et d'un membre d'un Conseil paroissial dans une fonction élective

RESOLUTION 190-D

Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans le Règlement général le texte de l'Annexe III concernant la destitution d'un membre de l'exécutif cantonal dans une fonction élective par les articles 1,2,3,4,5 et 6.

RESOLUTION 190-E

Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans l'Annexe III du Règlement général l'article 7 concernant la destitution d'un membre d'un Conseil paroissial.

RESOLUTION 190-F

Le Synode charge le Conseil synodal de modifier les articles 53 et 58 du Règlement général par l'adjonction des alinéas 53a et 58a.

- e) **Rapport n°5 du Conseil synodal : Motion des Hautes Joux concernant la réforme du Synode (187-I)**

RESOLUTION 190-G

Le Synode prend acte de l'avancement des réflexions et réaffirme le mandat qu'il a confié au Conseil synodal pour traiter de la réforme du Synode.

- f) **Rapport n°6 du Conseil synodal : Motion du Val-de-Travers concernant le Fonds immobilier (184-G)**

RESOLUTION 190-H

Le Synode classe la motion 184-G de la Paroisse du Val-de-Travers concernant les dispositions d'utilisation du Fonds immobilier.

RESOLUTION 190-I

Le Synode charge le Conseil synodal d'analyser le bien-fondé du maintien du Fonds immobilier, en lien avec la définition de la politique immobilière de l'EREN, au niveau cantonal et paroissial, dans le cadre du processus EREN2023.

D. MOTIONS**RESOLUTION 190-J – motion des Hautes Joux**

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier un nouveau mode de financement des œuvres d'entraide qui n'astreigne pas les paroisses avec une cible garantie.

RESOLUTION 190-K – motion de Neuchâtel

Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier la possibilité d'un engagement du Conseil synodal qui stimule, coordonne et mutualise les actions et activités des paroisses en faveur de la Création.

RESOLUTION 190-L – motion urgente de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode demande au Conseil synodal de charger les délégués de l'EREN au Synode de l'EERS de soutenir les demandes de suspension vis-à-vis de l'Église Orthodoxe de Russie du COE ou toute autre mesure visant à sauvegarder la crédibilité du COE et des Églises.

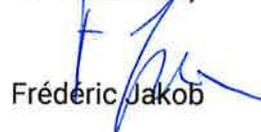
AU NOM DU SYNODE :

La présidente,



Esther Berger

Le secrétaire,



Frédéric Jakob